



Dispositifs et modalités de l'expertise

Transversales : Journée d'étude doctorale du CGC

Organisateurs : Myriam Borel – doctorante en sociologie

Lucas Le Texier – doctorant en histoire

Date : Jeudi 21 mars 2019, de 14 h 00 à 18 h 00.

Lieu : Salle 319, Bâtiment Droit.

APPEL à COMMUNICATIONS

Date limite de proposition (titre de l'intervention ainsi qu'un bref résumé de 300 mots) :

22 octobre 2018

*Cette communication donnera lieu à une publication dans la revue électronique
Transversales.*

Nous informerons les doctorants de la sélection des propositions fin septembre.

*Pour l'envoi des propositions de communication ou pour toute demande de renseignements :
borel.myriam@wanadoo.fr ; letexierlucas@gmail.com*

La notion de dispositif, théorisée par Foucault pour désigner des modes de gouvernement de l'action, désigne un ensemble d'institutions ou de techniques, d'aménagements, d'architectures, de décisions réglementaires, de lois ou de mesures administratives qui visent à instaurer des rapports de force. Giorgio Agamben y voit « tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Giorgio Agamben, 2014). Au-delà du seul champ philosophique où elle a été longtemps cantonnée, cette notion de dispositif interroge l'ensemble des sciences sociales. Par ailleurs, l'expertise renvoie communément à une compétence reconnue par des pairs et par des institutions ; les politistes l'entendent plus généralement comme une mise en œuvre de plusieurs ensembles de savoirs (le plus souvent scientifiques), pour diagnostiquer ou réguler des risques dans un processus de décision politique.

Nous posons l'hypothèse première que ce sont les dispositifs (de toute nature : technique, juridique, administratif, etc.) qui permettent de stabiliser la position d'expertise dans d'autres

sphères sociales et d'autres champs que celui de l'action publique. Envisageant l'expertise plutôt comme un état provisoire, occupée de manière incertaine et faisant apparaître des tensions entre des pratiques, des objets et des personnes qui lui résistent (Jean-Yves Trepos, 1996), nous invitons les doctorants, pour cette demi-journée du séminaire Transversales, à réfléchir à ce que l'articulation de ces notions d'expertise et de dispositif peut avoir d'éclairant dans le cadre de leurs travaux en SHS.

Sans être exhaustifs, nous proposons aux chercheurs intéressés par notre appel d'articuler leurs propositions autour de trois thématiques :

- **Fabrique des dispositifs et de l'expertise** : de quoi les dispositifs sont-ils composés ? Comment et par quoi sont-ils articulés ? Les propositions pourront contribuer à l'étude des processus d'hybridation entre objets, outils, signes, artefacts technologiques qui contribuent à l'élaboration des dispositifs, comme à l'étude des processus cognitifs et psychiques qui président à leur agencement. Par exemple, le pilotage d'un avion nécessite l'utilisation des outils d'indication du cockpit, procédant à des opérations de calcul ou d'indication, articulées aux opérations mentales des pilotes (Jean-Pierre Poitou, 1999). Ces travaux pourront apporter un éclairage sur la manière dont les dispositifs construisent les modalités de l'exercice de l'expertise, ainsi dans le domaine de l'urbanisme où un dispositif tel que l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a pu inaugurer un processus d'« agencification » de l'administration, l'État ne jouant plus qu'un rôle résiduel dans la gestion publique territoriale (Renaud Epstein, 2013).
- **Pratiques et usagers de l'« amateur » et de l'« expert »** : le concept de dispositif articulé à celui d'« expertise » permet d'étudier des pratiques en tant que techniques entrant en interactions avec d'autres, et comment ces deux concepts conduisent à orienter ces techniques (Sverre Raffnsøe, 2008). Si la notion de mode d'emploi permet d'étudier l'utilisation standardisée d'un objet par un utilisateur, nous nous intéresserons à ce qui conduit aux détournements ou aux rejets dans les pratiques de celui-ci, transformant – « négociant » – par là même l'usage d'un dispositif (Geneviève Jacquinet-Delaunay, Laurence Monnoyer, 1999). Le regard pourra se porter sur l'analyse des dynamiques relationnelles à l'œuvre dans les usages de dispositifs dans l'expansion et la reconfiguration des champs de l'expertise.

- **Légitimités et approches critiques des dispositifs dans l'expertise** : un regard rétrospectif sur les contextes historiques et institutionnels qui sont au fondement de la légitimité et de la crédibilité de l'expertise sera attendu dans l'étude des usages des « dispositifs » en tant qu'enjeux économiques ou enjeux de politiques publiques. De même, les études sur les effets induits par l'usage des dispositifs dans l'exercice de l'expertise, notamment sur la manière dont ils contribuent à la socialisation des acteurs seront les bienvenues.

Bibliographie :

Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Paris, Payot & Rivages, 2014 [2007].

Renaud Epstein, *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'Etat*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Sciences Po Gouvernances », 2013.

Geneviève Jacquinet-Delaunay, Laurence Monnoyer, « Avant-propos. Il était une fois », *Hermès, La Revue*, 1999/3, n° 25, p. 9-14.

Jean-Pierre Poitou, « Ce que "savoir s'y prendre" veut dire : ou du dialogue homme/machine », *Hermès, La Revue*, 1999/3, n° 25, p. 49-55.

Sverre Raffnsøe, « Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault », *Symposium : Canadian Journal of Continental Philosophy*, vol. 12, n° 1, 2008.

Jean-Yves Trepos, *Sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 3119, 1996.